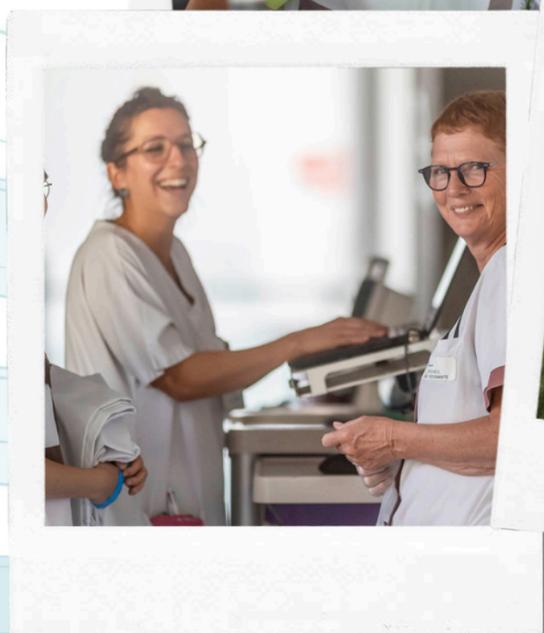
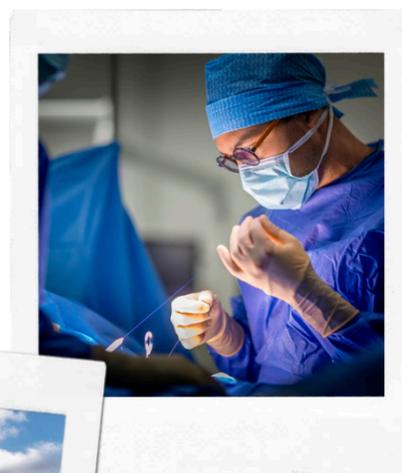


Bienvenue

AUX HÔPITAUX PRIVÉS RENNAIS SAINT-GRÉGOIRE

Livret d'accueil du patient



VIVALTO
SANTÉ

Les Hôpitaux Privés Rennais
Saint-Grégoire

Les documents nécessaires à ne pas oublier pour toutes les étapes de votre prise en charge :



● **Votre pièce d'identité**



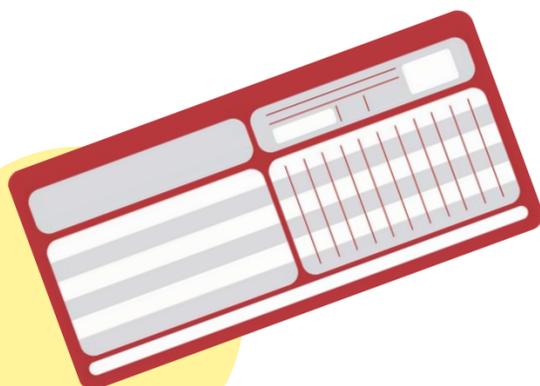
● **Le livret de famille (en cas de prise en charge de votre enfant)**



● **Votre carte Vitale**



● **Le carnet de santé du patient mineur.**



● **Votre carte de mutuelle**

Ce livret vous présente de façon chronologique toutes les étapes du parcours de soins au sein de notre établissement. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le conserver avec vous. Vous trouverez d'ores et déjà intégrés à ce livret en cliquant sur les liens -dessous :

[L'annuaire des praticiens de l'établissement,](#)

[Les tarifs hôteliers de l'établissement,](#)

[La présentation de la commission des usagers,](#)

[La présentation des directives anticipées.](#)



Bienvenue

Bienvenue aux Hôpitaux Privés Rennais Saint-Grégoire.

Soyez assurés que l'ensemble du corps médical et du personnel ont à cœur de vous accorder la meilleure attention et d'assurer la qualité et la sécurité de votre prise en charge. Ce livret d'accueil a été conçu à votre intention. Il contribue à faciliter vos démarches et vous informera sur l'organisation de votre séjour et sur l'ensemble des services mis à votre disposition. L'amélioration de la qualité des soins, des services et de l'accueil est notre préoccupation principale et nous sommes à l'écoute de vos suggestions et remarques tout au long de votre parcours de soins.

Bonne lecture et, d'ores et déjà, nous vous souhaitons un prompt rétablissement.

*Le Directeur Général & Le Président de la
Commission Médicale d'Établissement*

Sommaire

Votre parcours de soins

Notre offre de soins

Nos associations partenaires

Le patient expert - La recherche médicale

Votre consultation médicale ou chirurgicale

Votre consultation pre-anesthésique

Votre préadmission

Votre admission

Votre séjour

Votre sortie

Charte Romain Jacob

Charte de la personne hospitalisée

Charte de l'enfant hospitalisé

Droits et informations du patient

Devoirs du patient

Notre engagement qualité

L'institut et le groupe Vivalto Santé

Plan de l'établissement et accès

Votre parcours de soins

1. Votre consultation médicale ou chirurgicale

- **Quel est son objectif ?** Vous proposer et expliquer la prise en charge médicale ou l'intervention chirurgicale. Les informations relatives à votre parcours de soins vous seront remises.
- **Où a-t-elle lieu ?** Au sein du cabinet médical de votre praticien.



1. Votre consultation médicale ou chirurgicale

2. Votre consultation pré-anesthésique

3. Votre pré-admission

4. Votre admission

5. Votre séjour

6. Votre sortie

Votre parcours de soins

1. Votre consultation médicale ou chirurgicale

2. Votre consultation pré-anesthésique

3. Votre pré-admission

- **Quel est son objectif ?** Transmettre les documents nécessaires à votre hospitalisation et choisir les prestations et services hôteliers.
- **Quand a-t-elle lieu ?** Dès que possible après confirmation de votre hospitalisation.
- **Où a-t-elle lieu ?** Depuis votre domicile via l'application mobile Vivalto Santé, sur le site web des HPR Saint-Grégoire ou à l'accueil principal de l'établissement.



4. Votre admission

5. Votre séjour

6. Votre sortie

Votre parcours de soins

1. Votre consultation médicale ou chirurgicale

2. Votre consultation pré-anesthésique

3. Votre pré-admission

4. Votre admission

- **Quel est son objectif ?** Procéder à l'enregistrement de votre arrivée au sein de l'établissement et vous communiquer toutes les informations nécessaires sur le déroulement de votre séjour.
- **Quand a-t-elle lieu ?** Le jour de votre hospitalisation.
- **Où a-t-elle lieu ?** A l'entrée principale des HPR Saint-Grégoire (référez vous au plan en annexe)



5. Votre séjour

6. Votre sortie

Votre parcours de soins

1. Votre consultation médicale ou chirurgicale

2. Votre consultation pré-anesthésique

3. Votre pré-admission

4. Votre admission

5. Votre séjour

- **Quel est son objectif ?** Mettre en œuvre le programme de soins établi avec votre médecin tout en vous offrant les prestations hôtelières et services choisis lors de votre préadmission (sous réserve des disponibilités dans l'établissement).
- **Quand a-t-elle lieu ?** Dès votre accueil dans le service de soins.
- **Où a-t-elle lieu ?** Au sein de l'établissement.



6. Votre sortie

Votre parcours de soins

1. Votre consultation médicale ou chirurgicale

2. Votre consultation pré-anesthésique

3. Votre pré-admission

4. Votre admission

5. Votre séjour

6. Votre sortie

- **Quel est son objectif ?** Assurer la continuité des soins ainsi que vos justificatifs de séjour, en vous remettants vos documents médicaux et informations (bulletin de sortie).
- **Quand a-t-elle lieu ?** Après validation médicale, sortie de préférence avant 11 heures (en hospitalisation)
- **Où a-t-elle lieu ?** Dans le service de soins puis au service administratif.



Notre offre de soins

Présentation de l'établissement

Les Hôpitaux Privés Rennais Saint-Grégoire, fondés en 2004 sous le nom du CHP Saint-Grégoire, vous accueillent vous et votre famille en périphérie de Rennes. Établissement pluridisciplinaire certifié par la H.A.S. Ils sont composés d'une équipe médicale et paramédicale complémentaire. L'établissement est équipé de 483 lits et places ainsi que d'un service d'urgences ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7.

Les pôles médico-chirurgicaux représentés

- Orthopédie et traumatologie, rééducation, médecine physique,
- Vasculaire, thoracique et imagerie interventionnelle,
- Viscéral : digestif, proctologie, gastroentérologie, gynécologie et urologie,
- Ensemble tête et cou : ophtalmologie, ORL, chirurgie maxillo-faciale, stomatologie, chirurgie buccale et chirurgie plastique,
- Obstétrique et néonatalogie,
- Nutrition, endocrinologie, diabétologie
- Département d'anesthésie-réanimation.
- Service médecine oncologie & pneumologie permettant une hospitalisation du patient en phase aiguë,
- Service de médecine polyvalente & médecine interne et gériatrie
- Service de soins palliatifs
- Un accueil de jour en addictologie
- Une unité de parentalité et petite enfance
- Service d'hospitalisation à temps partiel de pédopsychiatrie

Sont également présent sur le site

Notre plateau technique

Nos chiffres clés 2023

Notre personnel

Notre offre de soins

Présentation de l'établissement

Les pôles médico-chirurgicaux représentés

Sont également présent sur le site

- Un laboratoire d'analyses médicales,
- Un centre d'imagerie médicale (radiologie, scanner, IRM),
- Un centre de médecine isotopique (gamma caméras pour les scintigraphies, Petscan),
- Un centre de radiothérapie (accélérateurs linéaires).
- Un cabinet de tabacologie
- Un centre de cryothérapie
- Un centre de chirurgie réfractive (Armorvision)
- Un centre de médecine du sport et rééducation de l'appareil locomoteur (Vivalto Sport)
- Une maison médicale de garde

Notre plateau technique

- 28 salles de bloc dont :
 - 1 salle hybride
 - 1 salle de neuronavigation 3D
 - 3 salles d'endoscopie digestive
 - Robot chirurgical
 - Laser urologique
- 3 scanners,
- 2 IRM
- Pet Scan
- 2 gamma caméras scanners
- Centre de radiothérapie
- Maternité avec salle « Nature »

Nos chiffres clés 2023

Notre personnel

Notre offre de soins

Présentation de l'établissement

Les pôles médico-chirurgicaux représentés

Sont également présent sur le site

Notre plateau technique

Nos chiffres clés 2023

- 115 000 patients / an (Toutes spécialités confondues)
- 1800 naissances / an – Maternité de niveau 2A
- + de 40 000 passages aux Urgences,
- 20 000 séjours en médecine,
- 30 000 séjours en chirurgie,
 - Dont 21 000 séjours en chirurgie ambulatoire soit 70 % de l'activité chirurgicale.
- 300 médecins,
- 850 personnels soignants et administratifs

Notre personnel

Notre offre de soins

Présentation de l'établissement

Les pôles médico-chirurgicaux représentés

Sont également présent sur le site

Notre plateau technique

Nos chiffres clés 2023

Notre personnel

Un cadre de santé (tenue blanche) responsable de votre unité de soins se tient à votre disposition, n'hésitez pas à faire appel à lui. Chaque membre du personnel paramédical porte une tenue nominative identifiée avec un code couleur, en fonction de sa qualification.



- **Les différents intervenants sont ainsi aisément identifiables :**

Les infirmier(e)s portent des tenues blanches à parements verts anis et kaki,

Les aides-soignant(e)s portent des tenues blanches à parements roses et bordeaux,

Les brancardiers portent des tenues vertes

Les intervenants au bloc opératoire (médecins, infirmiers et brancardiers) portent des tenues bleues

En maternité, les sages-femmes, puéricultrices et auxiliaires puéricultrices-aides soignantes portent une tunique rose,

Les employé(e)s de service hospitalier (ESH) sont vêtu(e)s de tenues blanches à parements parme.



- **Vous pouvez identifier le personnel non soignant de la façon suivante :**

Le personnel administratif est identifié par le port d'un badge,

Le personnel technique est vêtu d'une tenue noire,

Le personnel de restauration porte une tenue de couleur grise et noire

Nos associations partenaires

- Ligue Nationale contre le Cancer (Comité d'Ille-et-Vilaine),
 - Association "Le geste et le regard",
 - Association Bibliothèques et Sonothèques des Etablissements Hospitaliers de Rennes et sa région,
 - La Leche League France (Allaitement et Maternage),
 - Réseau d'associations Solidarilait,
 - Bien naître en Ille-et-Vilaine,
 - Allaitement des jumeaux et plus (ADJ+),
 - Réseau périnatalité.
- **Le Patio :**

À Saint-Grégoire, professionnels et particuliers agissent ensemble depuis 2013 pour le bien-être des patients et de leurs proches accueillis en soins palliatifs.



• **Recyclabloc :**

Association portée par des médecins et des salariés du bloc opératoire pour la réduction et le recyclage de déchets.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.recyclabloc.org



Le patient expert

Le patient expert est un patient souffrant ou ayant souffert d'une pathologie, qui s'implique dans des programmes d'éducation thérapeutique et/ou auprès d'autres patients atteints par la maladie. Il fait part de son expérience afin d'aider les autres dans leur parcours de soins.

Un patient expert n'a pas vocation à se substituer aux soignants, mais bien à favoriser le dialogue et la compréhension entre le corps médical et les patients. Après avoir pris du recul et acquis une connaissance précise de la maladie, il peut venir en aide à d'autres personnes qui auraient besoin d'un interlocuteur qui ne soit ni du corps médical, ni tout à fait extérieur et inconnu de la situation.

Vous pouvez vous rapprocher du personnel médical de l'établissement afin d'en savoir plus sur les patients experts qui pourraient vous aider, ou bien pour connaître les modalités pour en devenir un à votre tour.

La recherche médicale

Les essais cliniques ont pour objectif de faire évoluer la prise en charge des patients et de contribuer au progrès médical. Ils permettent aux patients de bénéficier des avancées de la recherche. Ils peuvent porter sur de nouveaux médicaments ou associations de médicaments contre la maladie ou ses effets secondaires, de nouvelles façons de les administrer ou de nouvelles techniques de traitement, de diagnostic, de prise en charge ou de prévention. Ils permettent aux patients d'accéder, précocement et sans risque, à des traitements innovants et adaptés à leur pathologie. Un essai clinique ne peut être mis en œuvre sans l'agrément d'un comité d'éthique qui veille à la qualité de l'essai, tant sur le plan éthique que sur le plan scientifique.

Dans le cadre de votre prise en charge, votre médecin pourra vous proposer de participer, avec votre consentement, à une étude clinique en fonction de votre pathologie. Plusieurs conditions doivent être réunies afin d'orienter votre médecin dans le choix d'un éventuel essai.

La participation à un essai clinique repose sur une démarche volontaire des patients.

Site web : <https://www.vivalto-sante.com/recherche-clinique/>



Votre consultation médicale ou chirurgicale

Réalisée préalablement à l'hospitalisation, la consultation médicale ou chirurgicale est la première rencontre entre vous, patient, et le praticien qui interviendra lors de votre prise en charge. L'acte chirurgical ou médical vous est alors proposé et expliqué par le médecin. Le secrétariat vous remettra les éléments nécessaires pour organiser votre future prise en charge.

Votre consultation pré-anesthésique

Si votre intervention chirurgicale est confirmée, vous devrez réaliser une consultation avec un médecin anesthésiste.

Cette consultation doit avoir lieu au minimum quinze jours avant l'intervention, pensez à prendre rendez-vous dès que possible après votre consultation chirurgicale. La consultation préanesthésique a pour but de réaliser un bilan de santé, de rechercher vos antécédents chirurgicaux et médicaux ainsi que vos traitements qui pourraient éventuellement interférer avec l'acte anesthésique, il est important que vous évoquiez avec le médecin les traitements que vous suivez actuellement.

Ce rendez-vous est également le moment pour vous proposer le mode d'anesthésie qui convient le mieux à votre état de santé et à la nature de l'intervention.

Quels documents devez-vous apporter ?

En complément de votre pièce d'identité, carte vitale et carte de complémentaire santé, vous devrez vous munir de :

- Toutes vos ordonnances récentes de médicaments constituant vos traitements en cours,
- Vos résultats d'examens prescrits par le chirurgien (bilan biologique, radiographie...)
- Le carnet de santé (pour un patient mineur)



Votre pré-admission

La pré-admission

La pré-admission doit être effectuée dès que possible après la confirmation de votre séjour au sein de l'établissement.

C'est une étape importante qui permet de faciliter les formalités d'admission et émettre vos souhaits de prestations de votre séjour.

Elle permet notamment de :

- **Valider vos données administratives** (identité, coordonnées, etc.)
- **S'assurer que vos documents sont bien à jour** (pièce d'identité, carte de mutuelle, ...) et vous indiquer si nécessaire, de demander une prise en charge à votre mutuelle santé.
- **Présenter les tarifs des prestations.**
- **Indiquer vos souhaits** en matières d'hôtellerie (choix de la chambre particulière et des services personnalisés).
- **Récupérer les documents nécessaires** pour organiser votre prise en charge.

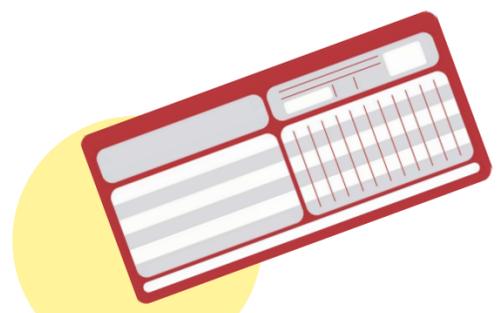
Quels documents devez-vous vous munir ?



● Votre pièce d'identité



● Votre carte Vitale



● Votre carte de mutuelle

Votre préadmission en ligne

La réservation de votre chambre et vos services

Pour votre enfant

Votre pré-admission

La pré-admission

Quels documents devez-vous vous munir ?

Votre préadmission en ligne

L'application Vivalto Santé est une application digitale qui facilite votre parcours de soins et vous accompagne à chaque étape, de votre première consultation jusqu'à votre suivi médical à domicile.

L'application est disponible gratuitement sur tous vos écrans (smartphone, tablette, PC, Mac) en téléchargement depuis Google Play et AppStore, ou depuis le web en vous rendant sur <https://www.vivalto-sante.com/preparer-sa-pre-admission/>

1 Téléchargez l'application Vivalto Santé

ou accéder via le site web.



2

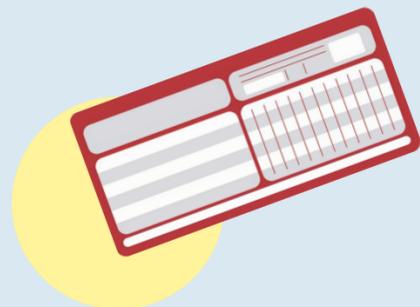
Créez un compte et/ou connectez-vous

3

Recherchez votre séjour

4

Préparez votre séjour
en complétant vos informations



La réservation de votre chambre et vos services

Pour votre enfant

Votre pré-admission

La pré-admission

Quels documents devez-vous vous munir ?

Votre préadmission en ligne

La réservation de votre chambre et vos services

Sur demande de votre part et selon les disponibilités de l'établissement le jour de votre entrée, vous pouvez bénéficier d'une chambre particulière ainsi que de différents services durant votre séjour. Vous retrouverez en annexe de ce livret le descriptif des différents tarifs et suppléments proposés par l'établissement. Certaines prestations et offres hôtelières sont parfois prises en charge par les mutuelles et complémentaires santé. Renseignez-vous auprès de votre organisme afin d'en connaître les modalités.

Pour votre enfant

Pour la réservation du séjour de votre enfant, vous devez vous munir de sa pièce d'identité et du livret de famille. Tout acte médical chez un mineur impose de recueillir au préalable le consentement de ses représentants légaux. L'autorisation d'opérer doit donc être signée **obligatoirement par chacun des représentants légaux.**

Votre admission

L'admission au sein de notre établissement permet de procéder à l'enregistrement de votre arrivée dans notre structure et de vous communiquer toutes les informations nécessaires sur de votre séjour. Elle se déroule à l'accueil de l'établissement.

Quelles dispositions prendre avant votre admission ?

Afin de prévenir tout risque infectieux lié à l'intervention chirurgicale, vous devrez appliquer les consignes de douche et de dépilation transmises par votre chirurgien. Vous devrez également respecter toutes les consignes préopératoires qui vous auront été communiquées.

Nous vous engageons à bien respecter toutes les consignes de jeûne qui vous auront été prescrites par le médecin anesthésiste.

Pensez à ôter tout bijou, piercing, faux ongles (gel et résine compris), vernis à ongles (mains et pieds) et veillez à ne pas être maquillé.

Quelles dispositions prendre avant votre admission ?

Il est important que vous pensiez à vous munir de certains éléments nécessaires pour toute la durée de votre séjour au sein de notre établissement. Veillez donc à apporter avec vous :

- Un nécessaire de toilette (avec brosse à dents),
- Des vêtements de jour et de nuit confortables,
- Les boîtiers de rangements de vos lunettes, de vos appareils auditifs, de vos prothèses dentaires...
- Vous pouvez également apporter de la lecture, ou de quoi écouter de la musique avec casque. **Veillez à ne pas apporter de bijou ou tout autre objet de valeur.**
- Vos médicaments/traitements en cours (une plaquette de chaque traitement) avec vos ordonnances, ceux-ci récupérés à l'entrée par l'infirmier pourront être utilisés pour les premiers jours de votre hospitalisation, dans l'attente de l'approvisionnement par la pharmacie, et vous seront restitués à votre sortie. **Ne pas apporter d'antidouleurs.**

Quels documents devez-vous apporter ?

Le déroulement de votre admission

Pour votre enfant

Votre admission

L'admission au sein de notre établissement permet de procéder à l'enregistrement de votre arrivée dans notre structure et de vous communiquer toutes les informations nécessaires sur de votre séjour. Elle se déroule à l'accueil de l'établissement.

Quelles dispositions prendre avant votre admission ?

Quelles dispositions prendre avant votre admission ?

Quels documents devez-vous apporter ?

Vous devrez vous munir de :

- Vos résultats d'examens préopératoires (radiographies, IRM, scanner, analyses,...) et le matériel éventuel prescrit par le médecin,
- Le consentement éclairé signé,
- L'autorisation d'opérer signée du ou des représentants légaux (pour les enfants et personnes sous tutelle).

Le déroulement de votre admission

Présentez vous à l'horaire reçu par SMS, à l'accueil principal ou Ambulatoire. L'accueil vous orientera vers le salon préopératoire où l'équipe se chargera de votre installation. Pensez à avertir les infirmier(e)s dès votre entrée de tout changement éventuel de votre état de santé ou de traitement depuis la consultation pré-anesthésique.

Pour votre enfant

Les mineurs doivent être accompagnés à leur arrivée et à leur départ d'un parent ou de leur représentant légal. N'oubliez pas d'apporter le carnet de santé de votre enfant, le livret de famille et son doudou. La présence d'au moins un des deux parents est obligatoire durant tout le temps d'hospitalisation des enfants de moins de 8 ans. Après l'intervention, cette présence est essentielle pour rassurer l'enfant.

Votre séjour

Durant votre séjour au sein de notre établissement, nous veillerons à mettre en œuvre le programme de soins établi avec votre médecin, tout en vous offrant les différents éléments de confort à votre disposition au sein de notre structure.

Votre séjour de A à Z

[Accompagnant](#)[Assistante sociale](#)[Bibliothèque](#)[Boutique](#)[Bus](#)[Courrier/presse](#)[Culte](#)[Distributeurs](#)[Fleurs](#)[Hôtels et maisons d'accueil](#)[Médicaments](#)[Objets de valeur](#)[Parking](#)[Repas](#)[Soins de support](#)[Sécurité](#)[Démarche Hôpital sans Tabac](#)[Téléphone / Télévision](#)[Visites](#)

Votre sortie

Vos jours et horaires de sortie sont déterminés par votre médecin. Ce dernier ou un membre de l'équipe médicale vous remettra votre dossier de sortie comprenant les différents comptes rendus, ordonnances et consignes, éventuels arrêts maladie et prochains rendez-vous. Selon prescription médicale, un bon de transport pourra vous être remis.

Formalités administratives

Ce que vous aurez à régler

Dépassement d'honoraires

Transports

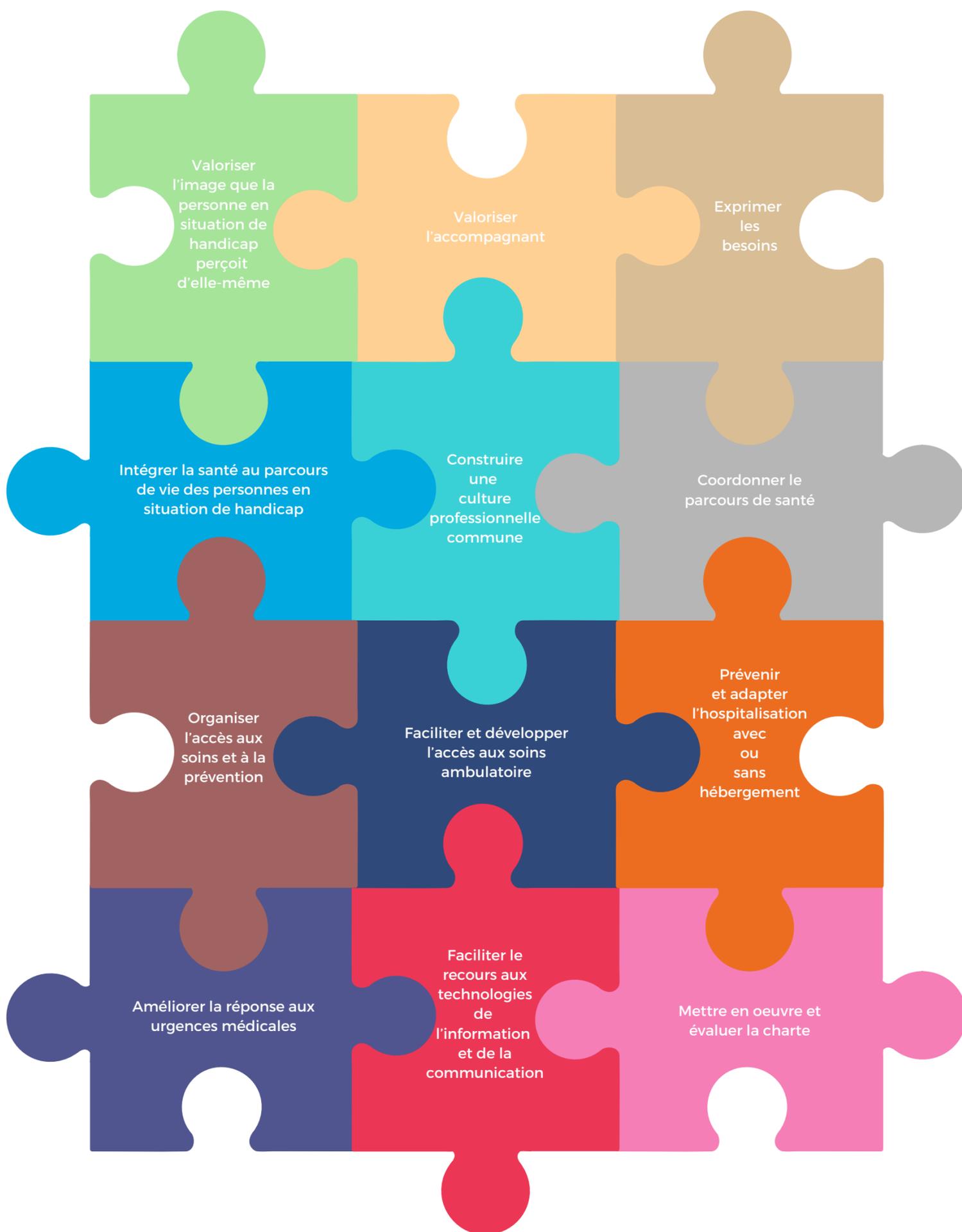
Votre retour à domicile

Pour votre enfant

Toute sortie d'un patient mineur doit se faire en présence d'un parent ou de son représentant légal (ou de la personne préalablement désignée par écrit, une pièce d'identité sera alors demandée). Il faudra qu'il y ait deux personnes accompagnant l'enfant lors de sa sortie afin de pouvoir assurer une surveillance optimale.

Charte Romain Jacob

UNIS POUR L'ACCÈS À LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

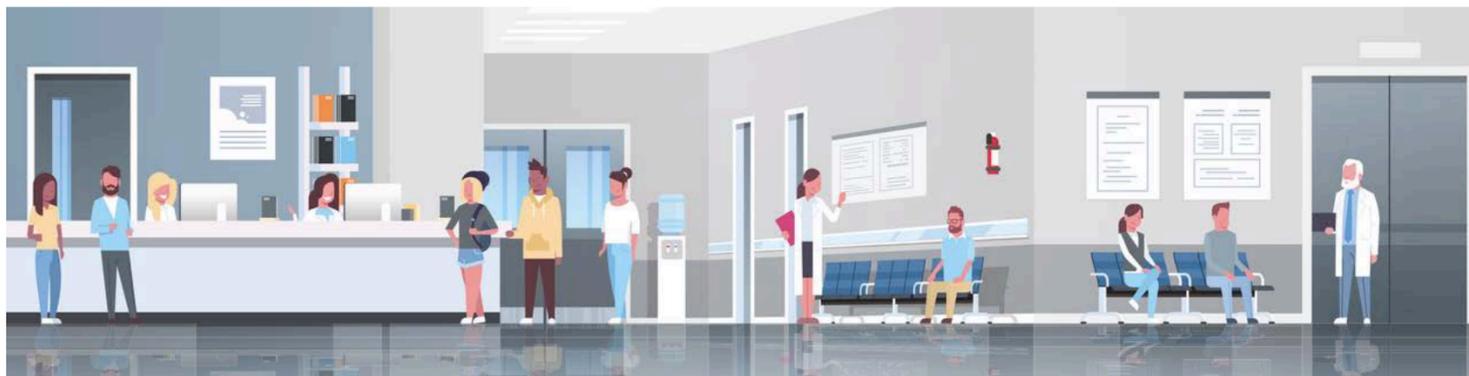


Retrouvez la charte complète sur www.handidactique.org

Charte de la personne hospitalisée

USAGERS, VOS DROITS

Principes généraux*



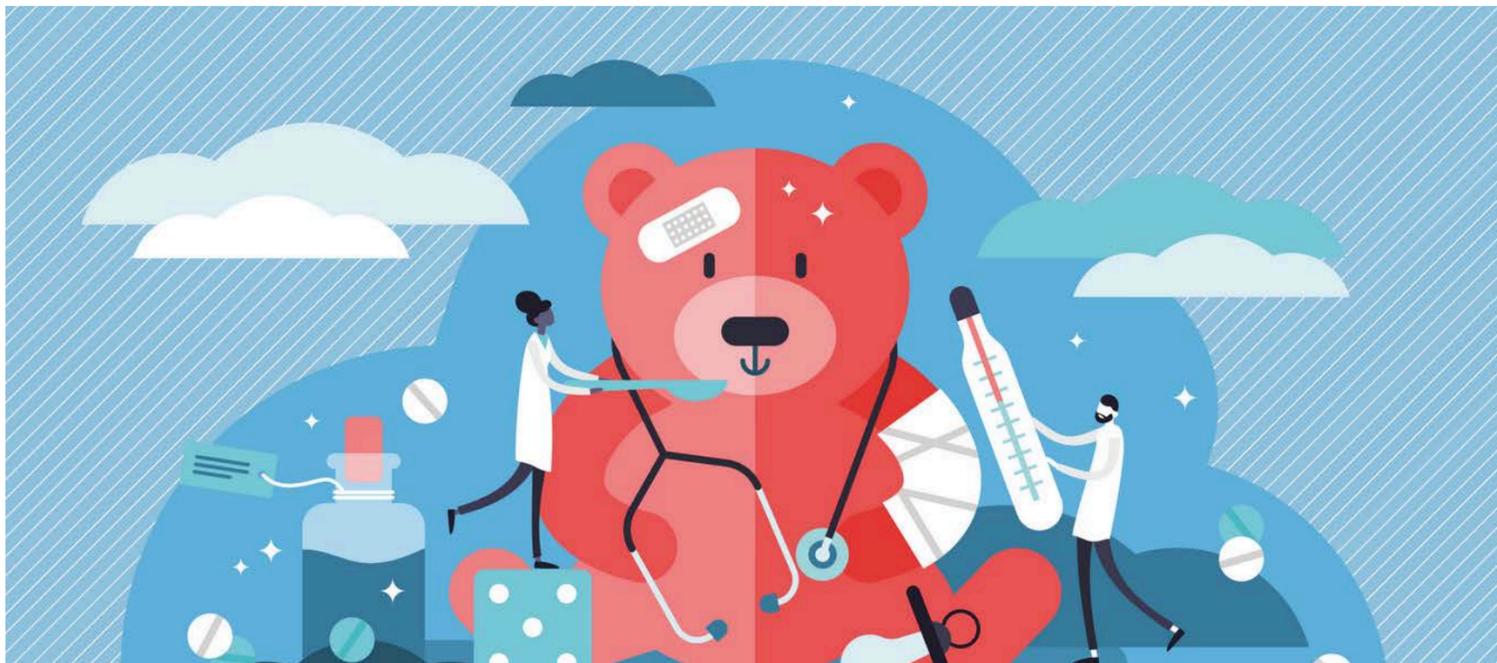
- 1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2** Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3** L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5** Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6** Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8** La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement

Charte de l'enfant hospitalisé



Charte Européenne des Droits de l'Enfant Hospitalisé adoptée par le Parlement Européen le 13 mai 1986.

- 1 L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
- 2 Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.
- 3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.
- 4 Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- 5 On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
- 6 Les enfants doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- 7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 8 L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- 9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.
- 10 L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

Droits et informations du patient

L'ensemble des droits et informations du patient sont à retrouver sur notre site internet.

Information

Commission de relation avec les usagers (CDU)

La confidentialité

La confidentialité des données

Consentement du patient

Dossier médical

Personne à prévenir

Personne de confiance

Accès aux soins des mineurs et majeurs protégés

Directives anticipées

Don d'organes

Questionnaire de satisfaction

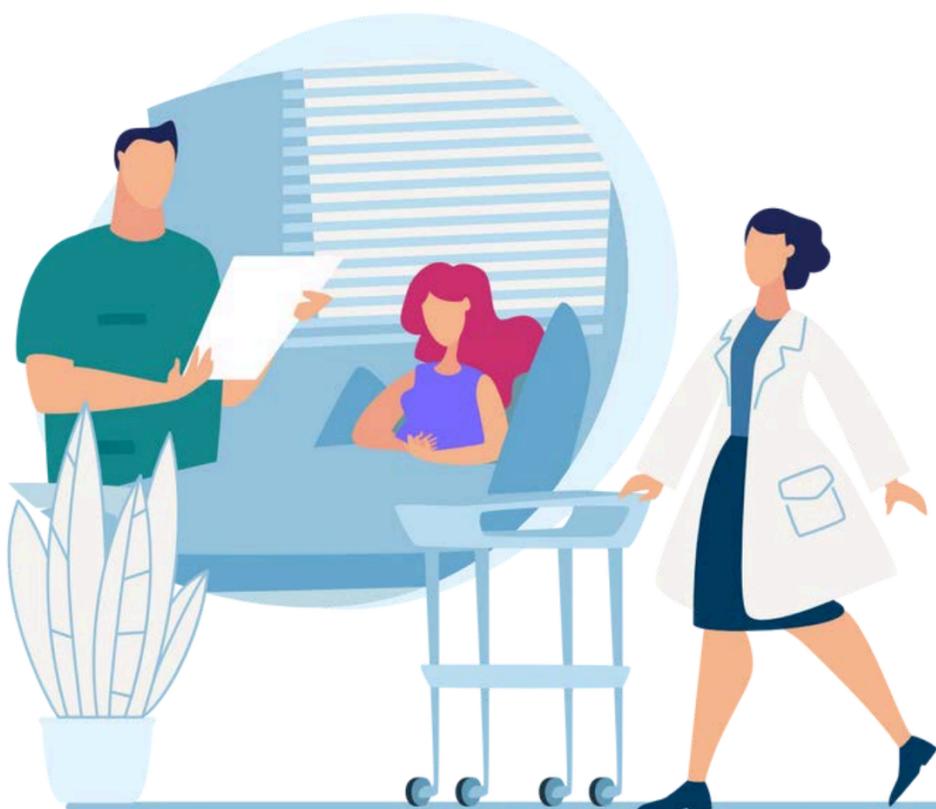
Devoirs du patient

Dans l'intérêt de tous, il vous est demandé de toujours veiller à :

- Respecter et permettre le repos des autres patients. Le silence constitue un des éléments du confort et du rétablissement des patients, il vous est donc demandé de respecter le calme (présence limitée à deux proches lors de visites). Pensez également à emmener un casque ou des écouteurs pour écouter votre musique ou regarder la télévision.
- Ne pas gêner le fonctionnement du service et établir des relations cordiales et respectueuses avec l'ensemble des intervenants.
- Avoir une tenue vestimentaire correcte lors de vos déplacements au sein de l'établissement.
- Maintenir en bon état les locaux et les objets mis à votre disposition.

Pour votre sécurité et votre bien-être :

- Vous vous trouvez dans un établissement de santé et un lieu public. Il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement de santé conformément au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 (Loi Evin). De la même manière, l'utilisation de la cigarette électronique est interdite.
- Aucun produit illicite et boisson alcoolisée n'est toléré au sein de l'établissement y compris pour les visiteurs.
- Il est interdit d'introduire un animal au sein de l'établissement.
- N'emmenez aucun objet de valeur. Au besoin, nous pouvons les placer dans un coffre à votre
- demande. L'établissement décline toute responsabilité pour les objets de valeur que vous conserveriez dans votre chambre.
- En cas d'incendie au sein de l'établissement, gardez votre calme et suivez les indications du personnel formé à ce type d'incidents. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans tous les lieux communs. Nous vous demandons d'en prendre connaissance.



Notre engagement qualité

Notre établissement est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et sécurité des soins. Nous plaçons la satisfaction de l'utilisateur au cœur de ses préoccupations.

Sécurité des soins

- Les médicaments
- Notre objectif est de soulager votre douleur
 - Evaluer votre douleur
 - Traiter votre douleur
 - et aussi ...
- Identito-vigilance
 - Assurer votre sécurité est une de nos priorités

Prévention des infections associées aux soins

Une démarche continue d'amélioration de la qualité

- La certification
- Indicateurs

L'institut Vivalto Santé

Créé en 2015, L'Institut Vivalto Santé pour la recherche clinique l'innovation et la formation médicale est un organisme d'intérêt général à but non lucratif. Grâce aux dons, il soutient les projets de recherche (nouvelles solutions thérapeutiques, nouvelles techniques chirurgicales et médicales) et l'innovation technologique (nouveaux matériaux, nouveaux outils...) comme organisationnelle. Le Fond de dotation améliore la prise en charge, la qualité de vie, le confort des patients et de leur famille. Chaque donateur bénéficie d'une réduction d'impôt quel que soit le montant du don. Pour plus d'informations rendez-vous sur www.vivalto-sante.com

Le groupe Vivalto Santé

Créé en 2009 par Daniel CAILLE, Vivalto Santé devient l'un des acteurs majeurs de l'hospitalisation en Europe. Il est constitué d'un réseau de 91 établissements de santé répartis dans 6 pays (France, Suisse, Portugal, Espagne, Tchéquie et Slovaquie) au sein desquels travaillent près de 6 000 praticiens et plus de 20 000 salariés. En France, Vivalto Santé compte 50 établissements ; ce qui en fait le troisième acteur de l'hospitalisation privée. Depuis plus de 12 ans, Vivalto Santé connaît une croissance significative grâce à sa stratégie d'acquisition. Le Groupe tire son attractivité d'un modèle d'entreprise unique : « la Troisième Voie ». Ce modèle est fondé sur un partenariat médical et capitalistique regroupant à la fois les praticiens du Groupe et des investisseurs financiers pour une gouvernance partagée. Cette approche spécifique permet d'associer les praticiens aux décisions stratégiques des établissements dans lesquels ils exercent.

Le Groupe Vivalto Santé est le 1er groupe de cliniques privées à s'être engagé dès septembre 2020 dans une démarche d'entreprise à mission en inscrivant dans ses statuts, sa raison d'être au service des patients tout au long de leur parcours de soins et tout au long de leur vie. Six engagements ont été pris qui concernent le système de gouvernance partagée avec le corps médical, la prise en charge globale de tous les patients sur ses territoires, l'inclusion des professionnels et la pérennité de l'entreprise. Par ailleurs, le Groupe Vivalto Santé s'est engagé à maîtriser son empreinte environnementale et fait de l'innovation et de la Recherche des priorités au profit des patients, des médecins et des salariés.

Site web : <https://www.vivalto-sante.com>

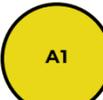
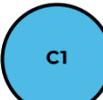
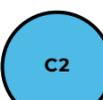
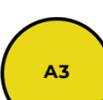
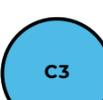
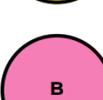
Rejoignez-nous sur



Plan de l'établissement et accès

 Les Hôpitaux Privés Rennais
VIVALTO
SANTÉ Saint-Grégoire

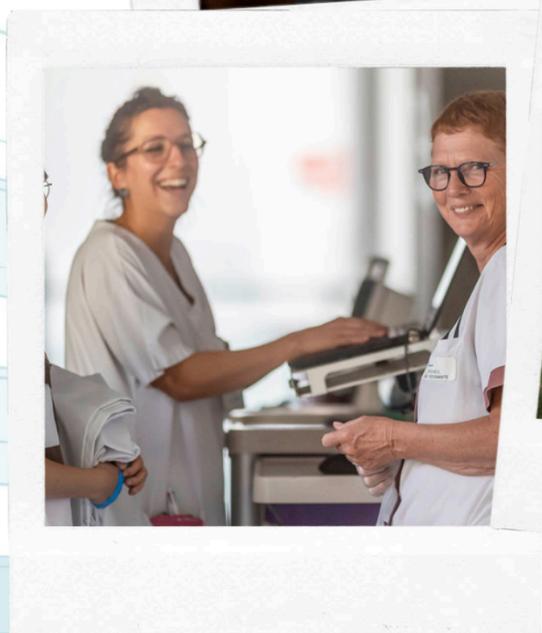
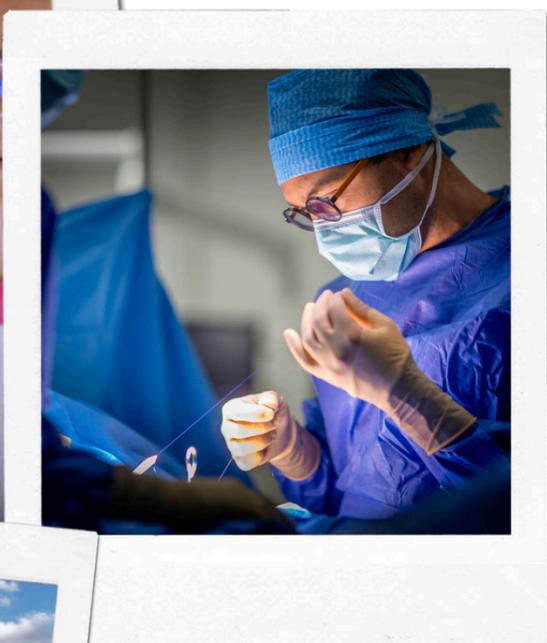


- | | | | |
|---|---|--|--|
|  | A1 Accueil
Entrée principale et consultations |  | C1 CIM Laënnec
Scanner-IRM |
|  | A2 Bâtiment de consultations n°2 |  | C2 Accueil Ambulatoire |
|  | A3 Bâtiment de consultations n°3 |  | C3 I2R - Radiologie clinique
ICRB - Radiothérapie & consultations
oncologie |
|  | A4 Bâtiment de consultations n°4 |  | D Vivalto Sport
Institut Locomoteur de l'Ouest |
|  | B Maternité | | |

EN BUS :
STAR Ligne C2
STAR Ligne : 78

Coordonnées

Les Hôpitaux Privés Rennais Saint-Grégoire
6, Boulevard de la Boutière - CS 56816 - 35768 SAINT-GREGOIRE Cedex
Tél : 02 99 23 33 33
Mail : contactchp@vivalto-sante.com
www.chpsaintgregoire.com



Les Hôpitaux Privés Rennais
Saint-Grégoire